

LICENCE EN DROIT ÉCONOMIE GESTION
MENTION DROIT
1^{er} NIVEAU
SESSION 1 - SEMESTRE 1

GROUPE DE COURS N° 2
Madame MIRABAIL
DROIT PRIVÉ

LUNDI 4 DÉCEMBRE 2017
13h30

Aucun document n'est autorisé

Traiter les questions suivantes :

I - Monsieur Bienfaiteur a consenti un prêt qui porte sur une somme de mille six cents euros. Ce prêt a fait l'objet d'une reconnaissance de dette, c'est-à-dire d'un écrit daté et signé par le débiteur dans lequel il reconnaît sa dette à l'égard de Monsieur Bienfaiteur. La somme due y figurait seulement en chiffres et était stipulée remboursable le 15 octobre 2017.

Monsieur Bienfaiteur vient vous consulter car il ne parvient pas à obtenir le remboursement de la somme prêtée. Il voudrait savoir si, en introduisant une action en justice, il pourrait obtenir un jugement condamnant le débiteur au paiement de la somme due.

II - Monsieur Leprévenu a commis des faits tombant sous le coup de la loi pénale. Au moment de leur commission, il encourrait une peine d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. Une loi pénale vient d'entrer en vigueur et prévoit que ces mêmes faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et 30000 euros d'amende.

Il voudrait savoir sous l'empire de quelle loi il sera prochainement jugé.

III - Donner la définition :

1°/ du contrat synallagmatique

2°/ du contrat unilatéral